



LE PLU DANS L'INTERCOMMUNALITÉ ET LA FISCALITÉ COMMUNALE DE L'AMÉNAGEMENT

ENJEUX, PRATIQUES ET PERSPECTIVES
pour la Guadeloupe

Mercredi 07 DÉCEMBRE 2016

8h - 14h

Creole Beach Hôtel & Spa
Gosier

LE RENDEZ-VOUS DU CAUE DE LA GUADELOUPE – ÉDITION 2016

La plupart des communes de la Guadeloupe s'est aujourd'hui engagée dans une démarche de mise en révision de leur Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Au fil des évolutions réglementaires, le PLU institué par la loi « solidarité et renouvellement urbains » s'est enrichi de nouvelles obligations pour accompagner une nécessaire évolution d'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet.

Le décret relatif à la modernisation du contenu du PLU est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, proposant aux élus et à leurs techniciens, de nouveaux outils, au service de leurs missions et compétences de planification et d'urbanisme.

PLU, PLUi, SCOT, SAR...

quels enjeux, quelles exigences, quels outils
pour la Guadeloupe ?

Dans le même temps, considérant l'intercommunalité comme l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'aménagement, l'État a promu les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi). Ainsi, la loi ALUR du 24 mars 2014 rend les communautés de communes compétentes de droit en matière de PLU dans un délai de 3 ans. En particulier, à compter du 27 mars 2017, les intercommunalités seront automatiquement compétentes pour élaborer un PLUi, sauf si les communes s'opposent à ce transfert, dans les conditions prévues par les textes...

Enfin, poussées par l'exigence de la transition énergétique, les communes doivent pouvoir anticiper la transformation de leur territoire et s'approprier les enjeux liés au développement urbain durable. Aussi, dans un contexte financier difficile, la fiscalité de l'aménagement constitue dès lors, un enjeu stratégique à ne pas sous-estimer.

OBJECTIFS

- ✓ Apporter aux élus et à leurs techniciens une vision diagnostique sur la planification et l'urbanisme en Guadeloupe.
- ✓ Rappeler les exigences quant à la compatibilité des documents d'urbanisme à l'échelle du territoire.
- ✓ Mettre en exergue les enjeux et perspectives liés à l'élaboration du PLU et du PLUi.
- ✓ Sensibiliser sur le financement de l'urbanisme, notamment sur le principe de sectorisation de la taxe d'aménagement.

QUI EST CONCERNÉ PAR CE RDV CAUE 2016 ?

- ✓ Élus des collectivités territoriales et de leurs groupements (Maires, présidents d'intercommunalité, élus municipaux, intercommunaux, régionaux et départementaux)
- ✓ Agents, ingénieurs et cadres de la fonction publique territoriale et de la fonction publique d'Etat
- ✓ Aménageurs
- ✓ Chambres consulaires
- ✓ Professionnels du cadre de vie
- ✓ Associations citoyennes
- ✓ Partenaires techniques et professionnels du CAUE : urbanistes, architectes, ingénieurs, etc.



▲ VOUS ÊTES AGENT TERRITORIAL ?

L'inscription des agents territoriaux se fait en ligne,
à l'adresse suivante :

<https://inscription.cnfpt.fr/portail>

Code stage: CAUE1 Code session: 003

BULLETIN D'INSCRIPTION

*A retourner avant
le 05 décembre 2016 :
par Mél. : contact@caue971.org
par FAX : 0590 81 74 76*

Nom et prénom

Fonction / délégation

Téléphone

Portable

Fax

Email

Nom et prénom

Fonction / délégation

Téléphone

Portable

Fax

Email

Fait le

Cachet de l'organisme

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

MERCREDI 7 DÉCEMBRE
CREOLE BEACH HÔTEL & SPA — GOSIER

08h30 - Accueil et émargement

Les partenaires du RDV CAUE

CAUE de la Guadeloupe — Jacques ANSELME, Président

Association des Maires de Guadeloupe — Jean-Claude PIOCHE, Président

CNFPT Guadeloupe — Jacques BANGOU, Président

Contexte et enjeux du RDV CAUE 2016

CAUE de la Guadeloupe — Jack SAINCILY, Directeur

CNFPT Guadeloupe — Jules OTTO, Directeur régional

La foire aux questions...

Urbanisme et intercommunalité en 2016 : quel modèle guadeloupéen ?

- ✓ Archipel de Guadeloupe : l'intercommunalité en question ...
- ✓ Planification : mémento réglementaire
- ✓ Tour panoramique des documents d'urbanisme de Guadeloupe
- ✓ Les documents de planification de Guadeloupe : quelle compatibilité avec la stratégie régionale ?
- ✓ Transfert de la compétence Urbanisme à l'EPCI : retours d'expérience de l'Espace Sud Martinique
- ✓ Vers le premier SCOT de Guadeloupe ?
- ✓ La prise en compte de l'intercommunalité dans les PLU de Guadeloupe ?

Fiscalité de l'aménagement en Guadeloupe ?

- ✓ La Taxe d'aménagement : des taux différenciés pour les secteurs à enjeux ?
- ✓ La fiscalité de l'urbanisme et le Plan Local d'Urbanisme ?
- ✓ Urbanisation et démarche de sectorisation : retours d'expérience du Lamentin (Martinique)

... nos experts vous répondent

Intervenants, contributeurs ou experts associés

- **DEAL Guadeloupe** — Jean-Pierre ARNAUD, Prospective Aménagement et Connaissance du Territoire
- **Philippe BAFFERT**, consultant en droit de l'urbanisme
- **Teddy BERNADOTTE**, Directeur de cabinet
- **Franck CHAUVEL**, Urbaniste
- **Ville du Lamentin Martinique** — Eveline ETIENNE, Chef du Service Urbanisme
- **Ville des Abymes** — Charlie ROSSO, Observatoire territorial
- **CAUE Guadeloupe** — Arsène FARAUX, Urbaniste
- **Espace Sud Martinique**, Sonia GAUVIN - Directrice de l'Aménagement et de la Planification Urbaine
- **Cap Excellence** — Reynald LABELLE, DGA Développement durable & Aménagement du territoire
- **Région Guadeloupe** — Patrick RILCY, Directeur de l'Aménagement du Territoire
- **Jean-Christophe ROBIN**, Urbaniste
- **CAUE Guadeloupe** — Jack SAINCILY, Architecte-urbaniste

Synthèse et perspectives

Clôture des travaux

Association des Maires de Guadeloupe — Jean-Claude PIOCHE, Président

13h30 - Cocktail déjeunatoire

PARTICIPANT 1

PARTICIPANT 2

